

Chapitre 12

Vers une éthique professionnelle commune

COMME l'éthique part du Sujet, le comportement professionnel de tout praticien demeure déterminé par ses valeurs. Toutefois, l'éthique personnelle rencontre les limites de la subjectivité, de la compréhension, et de la communication. En outre, elle n'est pas en capacité de fonder une action commune.

Aussi, afin de ne pas renvoyer toute décision éthique à l'individu enfermé dans sa singularité, un fort courant professionnel propose de constituer une éthique professionnelle partagée, réfléchie, capable d'une part de réguler des savoirs et des pouvoirs, qui considérés isolément, peuvent produire des effets pervers. Une référence à des finalités fédératrices contribuerait à éviter un subjectivisme moral. De plus, ce courant est soucieux de prendre en compte la complexité et les mutations sociales. Situant le travail social à l'articulation entre Sujet et société et estimant qu'il ne peut s'écartier des débats de société, il postule qu'une réflexion éthique collective est de nature à permettre d'agir sur les structures en évitant aux praticiens de s'épuiser seuls. Pour cela, il faut construire des principes partagés allant au-delà des seules convictions personnelles.

L'autre courant professionnel plus marqué par la défense du libre arbitre individuel et le souci de la responsabilité personnelle se méfie de toute éthique professionnelle, l'assimilant à une déontologie déguisée.

Les travailleurs sociaux peuvent-ils s'accorder – en dépit de leur identité professionnelle différente et de leurs emplois très variés – sur des questions d'éthique majeure ? Peuvent-ils s'enrichir de leur diversité tout en cherchant le consensus ? La réflexion abordée ici concerne un ensemble de valeurs communes pour tous les travailleurs sociaux dans toutes les formes d'activités propres au travail social.

ÉTIQUE PROFESSIONNELLE : DES PRINCIPES À LA RÉGULATION

À l'opposé d'une conception de l'éthique attachée au Sujet mais qui ne serait qu'individuelle, se développe une théorisation de l'éthique professionnelle dont l'attachement au sujet est partagé collectivement ; elle est reconnue par de plus en plus de philosophes, de sociologues et par les corps professionnels.

Ainsi, les pères fondateurs de la sociologie ont consacré une part importante de leur œuvre à la sociologie de l'éthique et plus particulièrement à celle de la morale professionnelle.

DURKHEIM¹ aborde cette dernière de manière générale tant dans son rapport avec les autres formes de l'éthique que dans ses relations avec la division du travail. La « morale professionnelle », pour reprendre l'expression Durkheimienne, est une des dimensions majeures de l'observation des occupations professionnelles, car elle traverse la réalisation des tâches dans des secteurs de plus en plus nombreux ; elle est une composante des processus de professionnalisation, constitue une ressource et une contrainte pour la défense de territoires et de prérogatives, participe à la structuration des identités professionnelles, etc. Quant à WEBER, il constate que la conduite sociale rationnelle² est orientée par l'idée qu'il existe un ordre social légitime, valide, et montre

1. J.-P. TERRENOIRE (coord.), *L'éthique professionnelle, lettre du laboratoire Printemps*, Université de Saint Quentin en Yvelines, oct. 2001.

2. Son idéal-type sur la conduite sociale détermine quatre manières : soit irrationnelle parce qu'habituelle (je le fais parce que cela se fait) ; soit irrationnelle parce qu'affective (je le fais parce que j'aime ça) ; soit rationnelle quant au but, par l'attente utilitaire du comportement des autres (je le fais parce que les autres vont me récompenser de le faire) ; soit rationnelle par la conscience que l'on a de la valeur d'un certain comportement (je le fais parce que c'est bien de le faire).

que des secteurs de la vie sociale engagent des valeurs et mobilise des normes.

Diverses autres approches sociologiques de l'éthique et des valeurs sont plutôt socioculturelles ou plutôt actionnistes (PARSONS, BOURDIEU, WEBER, ISAMBERT, GARFINKEL, BOLTANSKI, BOUDON, HABERMAS, PHARO...).

Concernant l'éthique professionnelle, Jean-Paul TERRENOIRE tente de la caractériser :

« Au-delà des particularités des éthiques relatives à telle ou telle profession, à tel ou tel métier, à telle ou telle activité, se trouvent des caractéristiques communes qui permettent de formuler quelques propositions théoriques relatives à ce qui pourrait être, d'un point de vue sociologique, une éthique professionnelle au singulier, comme un genre dont les éthiques professionnelles, dans les conditions sociales et historiques déterminées constituerait les espèces³. »

Constatant que le vocabulaire courant ne fait pas vraiment de distinction entre déontologie et éthique professionnelle, il considère néanmoins qu'il leur est donné un sens différent. Pour lui, le terme « éthique professionnelle » recouvre tout ce qui relève de la régulation éthique dans le cadre d'une profession donnée, que cette dernière soit partiellement ou totalement établie, ou qu'elle se donne progressivement les moyens de l'être.

Il décrit l'éthique professionnelle comme étant plus large que la déontologie et concerne tout ce qui relève de la régulation éthique issue du débat, dans le cadre d'une profession donnée. L'éthique professionnelle aurait donc un double niveau différent de la déontologie :

- celui de l'abstraction alors que la déontologie est concrète ;
- celui des valeurs et finalités alors que la déontologie est normative.

Pour d'autres comme PARIZEAU⁴, l'éthique professionnelle se décline dans un univers d'éthiques appliquées, qui visent à apporter des réponses à des problèmes pratiques et concrets souvent liés à des pratiques professionnelles et sociales.

3. J.-P. TERRENOIRE, « Sociologie de l'éthique professionnelle. Contribution à la réflexion théorique », in *Éthique professionnelle, revue société contemporaine*, n° 7, sept. 1991 ; Cf. aussi l'éthique professionnelle, lettre du laboratoire Printemps, université de Saint Quentin en Yvelines, oct. 2001.

4. M.-H. PARIZEAU, « Éthique appliquée », in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 1996.

Dès lors, on peut dire que l'éthique professionnelle est une réflexion unifiante autour d'un corpus de principes reconnus comme spécifiques et caractéristiques de l'ethos professionnel.

L'éthique professionnelle comporte trois caractéristiques : le motif, les critères et l'actualisation. Le niveau du *motif* concerne les principes et valeurs. Le niveau des *critères*, celui de leur concrétisation dans l'action, dans la pratique. S'ajoute aux côtés du motif et des critères, l'*actualisation éthique*, l'expérience ouvrant à une nouvelle interrogation. L'éthique professionnelle repose à la fois sur la dimension morale, sur la concrétisation (quelle décision est la meilleure dans le cas présent ?) et sur la réflexion éthique actualisée en retour.

LES CARACTÉRISTIQUES : ETHOS PROFESSIONNEL ET ÉTHIQUE SOCIALE

L'éthique professionnelle est un ensemble de valeurs partagées qui orientent l'action. Les valeurs professionnelles peuvent être distinguées des valeurs de l'institution employeur et des valeurs personnelles qui peuvent refléter les croyances religieuses, politiques ou morales particulières à tout travailleur individuel.

Ethos professionnel

Bernard FUSULIER⁵ considère que l'ethos concerne les milieux sociaux historiquement, structurellement et structuralement constitués qui favorisent l'intériorisation de normes, de valeurs, de principes éthiques.

On peut donc dire que l'ethos professionnel est sous-tendu par la perception d'un partage de valeurs et de responsabilités et par la nécessité de leur affirmation. Il signifie aux partenaires et à la société ce à quoi ils peuvent s'attendre.

Selon Sarah BANKS, dans un article intitulé « Les valeurs du travail social dans un contexte de changement », les valeurs du travail social lui sont propres et se distinguent des valeurs des institutions employeurs qui tendent à être spécifiques à un type de travail ou à une modalité d'exercice, et des valeurs personnelles qui peuvent refléter les croyances religieuses ou idéologiques.

5. B. FUSULIER, « Le concept d'ethos. De ses usages classiques à un usage renouvelé » in *Recherches sociologiques et antropologiques*, 42-1/2011.

Pour elle, alors que d'aucuns pensent que les travailleurs sociaux n'ont pas besoin d'une éthique qui s'ajoute à celle qui leur est personnelle et à celle de leur institution, s'ils sont responsables de leurs actes professionnels et privés, néanmoins « ils ont besoin d'un sens critique plus aigu pour ces problèmes étant donné que, dans l'exercice de leur profession, ils sont sans cesse confrontés à des décisions de nature éthique, comme d'autres membres des professions du domaine de l'assistance. Ce caractère « permanent » nous échappe souvent car, dans la plupart des cas, la voie à suivre est relativement claire et les difficultés d'une décision éthique n'apparaissent que lorsqu'il nous faut choisir entre deux valeurs importantes⁶ ». De plus, même si des principes éthiques du travail social sont partagés par d'autres professions, celles-ci mettent davantage en avant certains principes éthiques, ou en énoncent des particuliers. Ainsi, bien que la plupart des principes éthiques du travail social soient partagés par d'autres professions d'aide, « certains d'entre eux sont davantage accentués et mis en avant au sein du travail social (par exemple l'autodétermination du client est très importante) et certains autres sont distincts, spécialement l'accent sur la promotion de la justice sociale et la nécessité de contrôler des individus pour leur propre protection et celle des autres personnes⁷ ».

L'élaboration de cet ethos professionnel diminue les risques d'une morale de convenance laissant la part belle aux arbitraires personnels, même si elle implique toujours, en dernier lieu, le choix éthique individuel. Il s'agit donc de transformer la « morale provisoire » à usage privé en une pratique sociale s'attachant à définir les conditions d'un exercice professionnel avec la finalité du souci et d'aide à autrui.

Il ne peut y avoir d'éthiques professionnelles sans ontologie, sans philosophie, « sans doctrine de l'être », pour s'ouvrir ensuite à l'autrement. Aussi le travail social postule le principe majeur de la primauté et la valeur de la personne, de sa singularité. « Le noyau éthique est la rencontre » (RICŒUR) et tout repose sur le caractère inaliénable de la personne. Et l'Agir éthique considère la personne dans son rapport social.

6. S. BANKS, « Les valeurs du travail social dans un contexte de changement », in *Les Transformations des métiers du social*, op. cit.

7. S. BANKS, op. cit.

Éthique sociale professionnelle

L'éthique professionnelle ne peut plus être pensée en dehors de la sphère économique et politique, de l'extension des territoires et les nouvelles missions. Elle est balisée par une série de champs comme les valeurs dominantes de la société, la situation économique et politique, le droit/les lois nationales et internationales, le cadre statutaire et salarial, les missions institutionnelles et associatives... L'expérience montre que les finalités collectives, les structures, les institutions conditionnent en grande partie l'efficacité des comportements éthiques individuels.

C'est pourquoi, l'éthique sociale est importante. Elle s'intéresse, non pas aux actions des individus, mais aux groupes, instances sociales et institutions. Elle signifie à la fois la dimension sociale de l'homme et la liaison étroite qui s'établit entre l'homme et les structures. Elle est évoquée dans de nombreuses disciplines (économie, sociologie, politique...). Le développement de l'éthique sociale doit beaucoup aux impulsions du christianisme social. Introduite par le théologien Alexander von Hoettingen en 1868 en Allemagne, l'éthique sociale fut ensuite reprise dans le monde anglo-saxon, en France, en Suisse...

Ainsi, le Suisse Arthur RICH⁸, décrit l'éthique sociale comme une discipline qui « a affaire spécifiquement à cet aspect de la responsabilité qui est lié à la médiation des relations fondamentales par les institutions sociales à l'intérieur desquelles elles se situent concrètement ». Il la caractérise aussi comme « une éthique de la médiation ou de la structuration sociale ». Il insiste sur la liaison indispensable qui doit s'établir entre l'éthique personnelle et l'éthique sociale car les structures peuvent rendre inopérantes les bonnes intentions personnelles, de même que la qualité morale des individus peut être problématique et affecter le fonctionnement des structures.

L'éthique sociale en situation concrète⁹ décrite par L. O'Neil se préoccupe de la personne et tient compte de l'espace ouvert à l'altérité, avec autrui et dans la société. Elle est confrontée à une dialectique entre l'affectif et le rationnel, la réalisation de soi et le rapport au monde, l'individuel et le collectif, la communauté et la société, l'égalité et l'équité, le relativisme et l'universel... Elle ne nie pas le jeu des libertés et des choix individuels, mais souligne leur imbrication dans le réseau que sont les institutions, les lois, les aménagements collectifs, au point que

8. A. RICH, *Éthique économique*, Genève, Labor et fides, 1994.

9. L. O'NEIL, *Initiation à l'éthique sociale*, Québec, Fides, 1998.

c'est principalement par des décisions collectives que l'homme poursuit et atteint son « bien moral ».

CONDITIONS DE RÉUSSITE

S'il apparaît à beaucoup de travailleurs sociaux qu'il est important que soit maintenu un ensemble de valeurs professionnelles, il leur semble tout autant nécessaire qu'il y ait un débat et une discussion critique afin qu'elles s'adaptent à un contexte en mutation, voire à de nouvelles priorités. Comment bâtir cette éthique professionnelle, comment arriver à donner collectivement tel et tel sens ?

En se référant à nouveau à l'éthique de discussion d'HABERMAS, la recherche commune d'une actualisation, voire d'une refondation des valeurs professionnelles est une voie possible. Elle donne les moyens de réaffirmer collectivement des valeurs qui paraissent fondamentales, de les discuter avec les autres acteurs afin de les concrétiser au mieux, en tenant compte de l'inscription institutionnelle, et en accordant une attention spéciale aux conséquences sociales des questions sociales et économiques. Il s'agirait alors – pour reprendre l'expression de plusieurs auteurs – d'une universalité pragmatique qui se construit pas à pas par l'argumentation : dans ce cas particulier, telle ou telle pratique est-elle acceptable et dans quelle condition ? Ceci, sans rechercher à tout prix le consensus, mais plutôt un compromis fait de mélange d'unification partielle et d'harmonisation partielle, permettant la soupleesse. Le désaccord est-il fondamental ou irréductible, superficiel et réductible ? Comment s'enrichir de la diversité tout en recherchant le consensus ? Il s'agit de viser non l'uniformisation mais le partage. Comme l'énonce le philosophe Lucien SÈVE, « la cohérence devient un impératif pratique. Il faut s'entendre en éthique ou risquer fort de s'enfoncer dans l'inéthique ».

Sans dissocier les principes éthiques qui sont du domaine universel et les pratiques qui sont du domaine particulier, en s'appuyant sur l'étayage apporté par les premiers et sur le caractère pratique des énoncés, mobilisant au-delà des émois et des mises à jour technicistes, il s'agit alors sans cesse d'enrichir le contenu. Comme le dit RICŒUR, c'est une production incessante, jamais achevée, aboutissant à « l'innovation éthique ». On est loin d'une éthique de l'interdiction ; il s'agit d'une éthique d'adhésion et de cohésion de tous... Dès lors, les sentiments de communauté d'appartenance induisent des comportements de loyauté et

d'honnêteté à l'égard des autres membres de la communauté mais aussi de la communauté comme valeur.

L'éthique ne peut être fédérative d'un corps professionnel que si celui-ci partage un même système de valeur, construit et énonce des principes partagés. L'expérience éthique commune ne peut apparaître que lorsque ce système de valeurs est transmissible et connu. Comme nous l'avons souvent énoncé dans diverses communications, et comme cela a ensuite été repris par le Conseil supérieur du travail social, une éthique professionnelle est la mutation du « je singulier » en un « je pluriel » (le groupe) puis en un « nous collectif », forme plus achevée qui relève quant à elle d'un consensus sur les finalités et les valeurs sous-tendant une profession.

LIMITES : LE REPLI CORPORATISTE

La difficulté que pose cependant l'éthique professionnelle provient de ce que son emploi pourrait masquer certains enjeux.

Ainsi, l'éthique professionnelle pourrait en effet orienter vers un repli corporatiste du travail social. On sait que sociologiquement, la codification de pratiques spécifiques à des occupations, la production de chartes de bonne conduite, la référence à des valeurs propres, la cristallisation de discours de référence, sont autant de mécanismes qui contribuent à la séparation, ou au rapprochement, de groupes professionnels, à l'édification de barrières ou de ponts, à la défense ou à l'effacement de frontières. D'aucuns craignent que l'identification affective intense à l'éthique professionnelle, comme univers normatif, entraîne une lutte corporative défensive. D'autres redoutent que l'incorporation profonde de l'éthique professionnelle entraîne des comportements « appris » et les transforme en une évidence absolue qui peut « dé-moraliser » au sens de « ne relevant plus de son choix », de désengagement.

De même, il y a le danger de faire référence à l'éthique professionnelle pour aller vers une codification au niveau des institutions elles-mêmes, ou définition des « bonnes pratiques ». La routinisation de l'activité comme l'application de ces normes entraîne alors le déplacement des valeurs vers des règles à contenu déterminé. Or, la prescription de normes contraignantes comme l'interdiction de certaines pratiques peuvent certes déterminer un comportement, mais captent la possibilité d'un raisonnement ouvert et n'offrent pas le dialogue.

« L'éthique est toujours en dialogue douloureux avec les exigences qu'il faut à la fois respecter et prendre en compte, mais aussi critiquer, recadrer, filtrer, voire récuser quand la part coutumiére a pris le dessus sur des exigences plus fondamentales que la raison, à un certain moment, est seule capable de raviver. »

BRÈVE CONCLUSION

L'éthique est la résultante d'une construction personnelle et professionnelle, l'éthique du travail social se positionne sur le plan existentiel autant que sur le plan collectif. Aussi est-il souhaitable et possible de parler d'une éthique professionnelle ? La question n'est pas propre à la France. En Angleterre, deux thèses s'affrontent : celle qui postule que l'éthique professionnelle n'est aucunement différente des obligations morales des autres membres de la société ; et la thèse dite « séparatiste » qui stipule que la position professionnelle entraîne des obligations particulières et une éthique spécifique.

En France, en dépit des pluralités des cultures professionnelles et de la diversité de l'éthique de chaque praticien, peut-on s'accorder sur une éthique commune ? L'éthique professionnelle partagée par tous est le vœu d'une grande majorité des travailleurs sociaux, alors que d'autres la craignent.

Il serait effectivement à redouter que face à une crise professionnelle produite par la rationalité institutionnelle et financière, la « judiciarisation » révélée par les « affaires » et la montée des droits des usagers, l'éthique professionnelle devienne un évitemen, un repli, une protection...

Ceux qui souhaitent une éthique professionnelle collective ne sous-estiment pas la difficulté qui réside dans le fait qu'elle est traversée par des forces contradictoires, une tension entre le contrôle de l'agir professionnel et la responsabilisation des professionnels.

Pour juguler au mieux cette tension, pour que l'éthique professionnelle soit une sorte de souffle et non un évitemen, pour dépasser la morale et la déontologie, ils envisagent que l'éthique professionnelle soit issue d'un questionnement permanent permettant un éclairage de la pratique et d'une construction pragmatique, encourageant une certaine transversalité, à la fois interprofessionnelle et inter-doctrinale. D'une part, elle s'appuierait sur un dialogue pluridisciplinaire (philosophie morale, droit, anthropologie par exemple) pour avoir une perspective décentrée, non réductrice à des savoirs experts. D'autre part, elle prendrait la démarche d'une construction qui dépasse la compétence technique et les modalités

de l'action pour rechercher la finalité et le sens de l'intervention. Le sens commun s'élaborerait pas à pas, par l'argumentation, à propos de situations concrètes, visant non pas l'uniformisation mais le partage des valeurs, même si les références éthiques sont pluralistes.

Comme toute éthique, l'éthique professionnelle ainsi conçue, a une fonction critique, est évolutive, en fonction des mutations de la société, de la représentation des métiers et des modes d'organisation des activités. Elle recherche l'adaptation régulière aux nouvelles techniques ou aux nouvelles missions.

Elle se veut d'une part un étayage pour les pratiques, sous réserve qu'elle ne soit ni normative, ni corporatiste, et qu'elle garde sa fonction de questionnement permanent et critique ; d'autre part un affichage public des valeurs issues du compromis conviction/responsabilité face à la complexité et aux enjeux de la société, en proposant des projets de société aussi raisonnés que possible.

Fruit d'une argumentation rationnelle s'appuyant sur des convictions et des responsabilités, l'éthique professionnelle collective a un sens, celui d'exister non seulement pour le secteur social mais aux yeux de tous, ce qui lui permettrait de devenir plus facilement un des vecteurs de l'action citoyenne face aux enjeux sociaux ; car l'appartenance à cet ensemble professionnel implique un engagement face aux choix de société.